

DECISION N° 2022-270
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

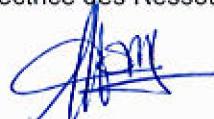
DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-BSO-1 – Ingénieur.e de recherche en robotique – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- David MARGERY, Président,
- Nadège MESBAH, Référente ressources humaines,
- Christian ROSSI, Représentant du personnel,
- François RUÉ, Responsable hiérarchique,
- Kim Tam HUYNH, Experte métier interne,
- Jean-Pierre GAZEAU, Expert métier externe,
- Pauline MAURICE, Chercheuse.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-271
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-BSO-2 – Ingénieur.e en développement logiciel spécialiste en calcul scientifique et santé numérique – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- David MARGERY, Président,
- Nadège MESBAH, Référente ressources humaines,
- Christian ROSSI, Représentant du personnel,
- François RUÉ, Responsable hiérarchique,
- Nathalie FURMENTO, Experte métier externe,
- Annabelle COLLIN, Chercheuse.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-272
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-GRA-1 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en calcul scientifique intensif pour la simulation physique – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Vincent ACARY, Président,
- Pierre-Emmanuel SINET, Référent ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Christophe BRAILLON, Responsable hiérarchique,
- Céline ACARY ROBERT, Experte métier interne,
- Claire LAUVERNET, Chercheuse.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-273
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-LNE-1 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en IOT – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Lionel SEINTURIER, Président,
- Nadège MESBAH, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Guillaume OLIVIER, Responsable hiérarchique,
- Nathalie MITTON, Chercheuse,
- Christian DURIEZ, Chercheur,
- Gérald DHERBOMEZ, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-274
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-LNE-2 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en modélisation avancée – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Lionel SEINTURIER, Président,
- Nadège MESBAH, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Guillaume OLIVIER, Responsable hiérarchique,
- Nathalie MITTON, Chercheuse,
- Christian DURIEZ, Chercheur,
- Gérald DHERBOMEZ, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-275
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-LYS-1 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en communication et traitement du signal – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Hugues BERRY, Président,
- Pierre-Emmanuel SINET, Référent ressources humaines,
- Guillermo ANDRADE BARROSO, Représentant du personnel,
- Antoine FRABOULET, Responsable hiérarchique,
- Claire GOURSAUD, Chercheuse,
- Sorina POP, Experte métier externe,
- Elisa RICCIETTI, Chercheuse.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-276
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-LYS-2 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en calcul scientifique pour l'apprentissage et le traitement du signal – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Hugues BERRY, Président,
- Pierre-Emmanuel SINET, Référent ressources humaines,
- Guillermo ANDRADE BARROSO, Représentant du personnel,
- Antoine FRABOULET, Responsable hiérarchique,
- Claire GOURSAUD, Chercheuse,
- Sorina POP, Experte métier externe,
- Elisa RICCIETTI, Chercheuse.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-277
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-NGE-1 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste modélisation 3D et algorithmes pour la fabrication additive – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Marie-Odile BERGER, Présidente,
- Nathalie SCOTTEZ, Référente ressources humaines,
- Marc FUENTES, Représentant du personnel,
- Bertrand WALLRICH, Responsable hiérarchique,
- Sylvain LEFEBVRE, Chercheur,
- Jeanne VEZIEN, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-278
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-PRO-1 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en robotique – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Christophe BRAILLON, Président,
- Nadège MESBAH, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Pierre-Guillaume RAVERDY, Responsable hiérarchique,
- Damien DOLIGEZ, Chercheur,
- Christine AZEVEDO COSTE, Chercheuse,
- Estelle BRAILLON, Experte métier externe,
- Maxime DENES, Expert métier interne.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-279
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-PRO-2 – Ingénieur.e spécialiste en langages formels – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Christophe BRAILLON, Président,
- Nadège MESBAH, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Pierre-Guillaume RAVERDY, Responsable hiérarchique,
- Damien DOLIGEZ, Chercheur,
- Christine AZEVEDO COSTE, Chercheuse,
- Estelle BRAILLON, Experte métier externe,
- Maxime DENES, Expert métier interne.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-280
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-RBA-1 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en langages et outils de modélisation, simulation et surveillance de systèmes cyberphysiques – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- David MARGERY, Président,
- Nathalie SCOTTEZ, Référente ressources humaines,
- Marc FUENTES, Représentant du personnel,
- Eric POISEAU, Représentant hiérarchique,
- Franziska SCHMIDT, Experte métier externe

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-281
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-RBA-2 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en assistants à la preuve – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- David MARGERY, Président,
- Nathalie SCOTTEZ, Référente ressources humaines,
- Christine LEININGER, Représentante du personnel,
- Eric POISEAU, Représentant hiérarchique,
- Zayna Dargaye, Experte métier externe,
- Yves BERTOT, Chercheur.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-282
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-SAM-1 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en bio-informatique et modélisation – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- David REY, Président,
- Gaëlle RIVERIEUX Référente ressources humaines,
- Christine LEININGER, Représentante du personnel,
- Thibaud KLOCZKO, Responsable hiérarchique,
- Charles ROBERT, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-283
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-SGE-1 – Ingénieur.e plateforme : Moyens de calcul – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Jean-Luc SZPYRKA, Président,
- Nathalie SCOTTEZ, Référente ressources humaines,
- Christine LEININGER, Représentante du personnel,
- David REY, Responsable hiérarchique,
- Albin PETIT, Expert métier interne,
- Nathalie FURMENTO, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-284
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-DT-SIF-1 – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en IHM– corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Pierre-Guillaume RAVERDY, Président,
- Gaëlle RIVERIEUX Référente ressources humaines,
- Christine LEININGER, Représentante du personnel,
- Sébastien GILLES, Représentant hiérarchique,
- Petra ISENBERG, Chercheuse,
- Christophe DEMAREY, Expert métier interne,
- Marie-Jesus LOBO, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt le
Par Le Président-directeur général et
par délégation

Bruno Sportisse